



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	10	0

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 17 mars 2016

**OBJET : 00-4 - PROJET EDUCATIF
TERRITORIAL (P.Ed.T) - AVENANT -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le jeudi 17 mars 2016 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/03/16, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

N°Enregistrement :

94416

Procurations

M. Yves DAHAN à M. Audouin RAMBAUD
M. André-Luc SEITHER à M. Patrick DULBECCO
M. Marc FOSSOUD à M. Eric PAUGET
/ Mme Marguerite BLAZY à M. Jacques GENTE
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Matthieu GILLI à Mme Khéra BADAOU
Mme Alexia MISSANA à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
M. Lionel TIVOLI à Mme Anne CHEVALIER

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 24 MARS 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 29 MARS 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

00-4 - PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (P.Ed.T) - AVENANT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

Par délibération en date du 18 décembre 2015, la Ville a approuvé le Projet Educatif Territorial et ses deux annexes.

Ces documents et notamment l'annexe 1 précisaient l'organisation de la journée scolaire et des activités périscolaires pour l'année scolaire 2015-2016.

Cette présentation respectait le schéma national avec 9 demi-journées d'enseignement réparties sur 5 jours dont le mercredi matin.

Pour rappel, en juin 2014, la Ville avait déposé auprès du Recteur d'Académie, un projet d'aménagement des rythmes scolaires prévoyant le regroupement des Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.) le vendredi après-midi, ce que permettait le décret dit Hamon n° 2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires.

Ce projet, refusé par l'Education Nationale, a fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nice défendu par le service juridique, contentieux et assurances de la Ville.

Le jugement rendu le 3 novembre 2015 sur la légalité du projet, a annulé ce refus et permet donc à la Ville de regrouper les N.A.P. le vendredi après-midi.

A compter de la rentrée scolaire 2016-2017, la répartition des horaires sera la suivante :

Lundi- Mardi - Jeudi	Mercredi	Vendredi
- accueil du matin : 7h30-8h30 - temps scolaire : 8h30-11h30 - animation restauration : 11h30-13h30 - temps scolaire : 13h30-16h30 -animation du soir/études : 16h30-18h00	- accueil du matin : 7h30-8h30 - temps scolaire : 8h30-11h30 - relais : 11h30-12h30	- accueil du matin : 7h30-8h30 - temps scolaire : 8h30-11h30 - animation restauration : 11h30-13h30 - N.A.P : 13h30-16h30 -animations périscolaires : 16h30-18h00

Cette nouvelle répartition des horaires doit faire l'objet d'un avenant au projet éducatif territorial, qui portera le numéro 1.

Comme précisé à l'article 7 dudit Projet Educatif Territorial, cet avenant devra être présenté aux autres signataires de la convention initiale que sont le Préfet des Alpes-Maritimes, le Directeur Académique des services départementaux de l'Education Nationale, le Directeur de la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 46 voix **POUR** sur 49 (3 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY, Mme DUMAS)

- **APPROUVE** l'avenant au Projet Educatif Territorial et ses annexes précisant les horaires scolaires à compter de la rentrée scolaire 2016-2017 ;

00-4 - PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (P.Ed.T) - AVENANT - AUTORISATION DE SIGNATURE


Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 ainsi que tous les documents afférents au Projet Educatif Territorial.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.00-4 - PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (P.Ed.T) - AVENANT - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 29/03/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 29/03/2016

Numéro de l'acte : DCM944-16 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20160317-DCM944-16-DE

Date de décision : 17/03/2016

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes